

# REGLEMENT INTERIEUR DU COSEP

2021/2022

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

De 3 à 17 ans

Mercredis – Petites Vacances - Eté

### **1. Modalités d'accueil et horaires**

#### I) MERCREDIS

Trois types d'accueil :

- en matinée ; arrivée des enfants entre 7h30 et 9h pour un départ à 12h au plus tard
- en après-midi ; arrivée des enfants entre 13h30 et 14h pour un départ entre 17h et 18h
- en journée ; arrivée des enfants entre 7h30 et 9h pour un départ entre 17h et 18h

Pas de repas possible en demi-journée.

#### II) PETITES VACANCES SCOLAIRES

Accueil en journée complète de 7h30 à 9h00 et jusqu'à 18h00 (départ possible à partir de 17h).

Accueil en demi-journée, le matin de 7h30 à 12h00 ou l'après-midi de 13h30 à 18h00.

Pas de repas possible en demi-journée.

**Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'au hall d'accueil où est effectué le pointage.**

Pour les enfants accueillis seulement le matin, récupération entre 11h45 et 12h00 à La Beaulieu.

Le soir, départ des enfants entre 17h00 et 18h00.

Pour les enfants rentrant seuls le matin ou le soir, ou qui sont récupérés par une autre personne, merci de nous en informer lors de la création de la fiche de renseignement de votre enfant.

**Certains stages peuvent proposer des accueils en journée, en matinée ou l'après-midi.**

#### III) VACANCES D'ETE

Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueil uniquement à la journée complète de 7h30 à 18h00.

Le matin entre 7h30 et 9h.

Le soir, départ entre 17h00 et 18h00.

**Certains stages à thème peuvent proposer des accueils en journée, en matinée ou l'après-midi.**

## 2. Réservation

Pour toutes les inscriptions, un ordre de priorité est établi ainsi :

1. Habitants de Guilhaud-Granges
2. Extérieurs à Guilhaud-Granges, sous réserve de places disponibles.

### I) MERCREDIS

Les inscriptions se font à l'année scolaire, avec un engagement des familles de réserver au moins la moitié des mercredis du mois.

Si le COSEP n'est pas informé avant le dernier mercredi du mois des réservations pour le mois suivant, une relance par mail auprès des familles sera envoyée. **Passé ce délai sans réponse de votre part votre enfant sera inscrit tous les mercredis du mois.**

**Si la réservation n'est pas faite au secrétariat, merci de nous adresser un mail (pas de réservation ou de modification par téléphone).**

Les formules journée et demi-journée ne peuvent être utilisées de manière alternative.

### II) PETITES VACANCES ET ETE

Les réservations seront faites sur des périodes complètes d'une ou plusieurs semaines (pas d'accueil ponctuel).

Elles se font au secrétariat, sur des périodes données, pendant les heures d'ouverture.

**Aucune inscription ne peut se faire par mail ou par téléphone.**

Les formules journée et demi-journée ne peuvent être utilisées de manière alternative sur une même semaine, sauf sur proposition du COSEP (sortie, spectacle...).

## 3. Facturation

**Toutes les journées réservées seront facturées.**

Seules seront décomptées les absences justifiées par un certificat médical fourni dès le premier jour d'absence ou tout autre document attestant d'un cas de force majeur.

En cas d'absence, merci de prévenir le secrétariat au plus vite (mail ou téléphone).

### I) MERCREDIS

La facturation sera faite le dernier mercredi de chaque mois (hors vacances scolaires).

Si l'enfant n'est pas présent ce jour, elle sera adressée par courrier ou par mail à la famille.

## II) PETITES VACANCES ET ETE

Le règlement devra être effectué au moment de l'inscription.

Il est possible de faire plusieurs règlements qui seront encaissés en différé.

Une régularisation éventuelle peut être faite en fin de séjour (absence, rajout...).

### **4. Dossier d'inscription**

Il comprendra pour chaque enfant :

- une fiche d'inscription par activité
- une fiche de renseignement
- une fiche sanitaire
- une copie des vaccinations à jour
- une attestation de ressources (CAF ou déclaration de revenus)
- un certificat médical pour la pratique des activités physiques et sportives
- une attestation de réussite au test d'aisance aquatique pour les activités nautiques

### **5. Suivi sanitaire des enfants**

Tout problème de santé, doit être signalé lors de l'inscription de votre enfant.

En cas de protocole spécifique (allergie, pathologie importante...), merci de présenter une copie de tout document signé par un médecin donnant les directives à suivre.

Les enfants malades ne seront pas acceptés en raison d'un éventuel risque de contamination.

Ils n'intégreront le centre qu'une fois guéris et à l'issue des journées de repos prescrites par le médecin sur le certificat médical.

L'équipe pédagogique n'est pas habilitée à administrer des médicaments en cas de maladie bénigne (prévoir de les faire prendre à l'enfant avant leur arrivée).

Pour les camps, si l'enfant a un traitement en cours, l'ordonnance d'un médecin devra être présentée ainsi qu'un certificat médical précisant les conduites à tenir.

En cas d'accident, l'enfant est dirigé vers le centre hospitalier le plus proche.

Le représentant légal est immédiatement contacté.

Les enfants doivent en particulier avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière afin d'assurer un accueil de qualité.

Les membres de l'équipe ne sont pas qualifiés pour assurer le change régulier des enfants. Il est possible de prévoir des habits de rechange en cas « d'accident ».

## 6. Tenue vestimentaire

Nous vous recommandons :

- d'habiller vos enfants en fonction des aléas climatiques (blouson, chapeau...)
- de préserver les habits de valeurs
- de privilégier des tenues « multi-activités »
- de prévoir des chaussures fermées, même dans un sac
- de prévoir également une gourde personnelle pour les activités physiques
- de ne pas hésiter à demander des renseignements à l'équipe pédagogique en cas de doute.

## 7. Activité baignade

Les caleçons de bain sont interdits dans la plupart des piscines.  
Il convient donc de prévoir un équipement de nage type « slip » de bain.

Les enfants doivent obligatoirement porter un bonnet de bain de couleur rouge dans l'eau, quel que soit le site.

Les familles ont la possibilité de s'en procurer auprès du secrétariat au tarif de 3 €.

Pour les non-nageurs, port de brassards gonflables ou ceinture obligatoire.

## 8. Discipline

Le non-respect du règlement et des règles de discipline entraînera des sanctions, allant de l'avertissement jusqu'aux mesures d'exclusion temporaire ou définitive à l'égard des enfants qui perturbent le fonctionnement de l'accueil de loisirs, ont un comportement agressif (violences physique et morale) à l'égard de leur camarade ou une attitude irrespectueuse envers le personnel.

La détérioration volontaire du mobilier et du matériel entraînera obligatoirement le remboursement des objets cassés sans préjudice des sanctions disciplinaires précitées.

Le COSEP se réserve le droit, pour l'ensemble de ses activités, de ne plus accueillir les enfants dont les familles n'auraient pas honoré leurs factures antérieures.

**Comité des Œuvres Sociales de l'Enseignement Public**

La Beaulieu - 792 avenue Georges Clemenceau

07500 GUILHERAND-GRANGES

Tel : 04 75 41 34 08

Mail : [contact@la-beaulieu.com](mailto:contact@la-beaulieu.com) - Site Internet : <http://www.la-beaulieu.com>